

CONCOURS CONTRATS DOCTORAUX UNIVERSITÉ DE LORRAINE ED SJPEG 2024

Le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 a instauré les Contrats Doctoraux « afin d'encourager la formation à la recherche et par la recherche des diplômés de l'enseignement supérieur au niveau du doctorat et de faciliter leur orientation tant vers les activités de recherche que vers d'autres activités de l'économie (...) » (article 1).

Les doctorant.e.s qui bénéficieront d'un Contrat Doctoral seront salarié.e.s nontitulaires (contractuel.le.s) de la fonction publique, embauché.e.s par l'Université.

Au titre de l'année 2024/25, **11 contrats doctoraux** sont mis au concours pour les disciplines relevant de l'Ecole Doctorale Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (Université de Lorraine), parmi lesquels **deux contrats fléchés**. Ceux-là concernent les thèmes « ODD12 » (établir des modes de production et de consommation durables) et « Internationalisation ».

Pour les candidatures, en fonction du sujet de thèse, toutes les combinaisons sont possibles :

- candidature générale sans viser l'un des deux domaines ciblés
- candidature générale visant aussi l'un des deux domaines ciblés (pour postuler également à celui-ci, il convient de cocher la case correspondante sur le formulaire administratif)
- candidature générale visant aussi les deux domaines ciblés (pour postuler également à ceux-ci, il convient de cocher les deux cases sur le formulaire administratif).

Un financement par contrat doctoral donne lieu à un <u>contrat de travail à durée</u> <u>déterminée de trois ans</u>. Son et sa bénéficiaire s'engage par écrit, quand elle/il dépose le dossier de candidature, à se consacrer à temps plein à la préparation de la thèse (et à d'éventuelles activités d'enseignement et d'expertise telles que définies à l'article 3 du décret n°2016-1173 du 29 août 2016 ci-dessus mentionné).

La sélection des doctorant.e.s bénéficiaires d'un contrat doctoral s'effectuera en deux étapes :

- une étape de sélection des candidat.e.s auditionné.e.s durant laquelle la commission opérera une pré-sélection des candidat.e.s sur la base de leur dossier; cette étape peut conduire à ne pas autoriser certain.e.s candidat.e.s à poursuivre le concours, sans pour autant que soit fixé au préalable un nombre maximal de candidat.e.s auditionné.e.s; cette étape vise à écarter de l'audition les dossiers qui sont relativement les plus faibles, pour lesquels les chances d'obtenir un contrat doctoral paraissent extrêmement limitées au regard des autres dossiers et du nombre de contrats alloués à l'école doctorale
- une étape d'admission au cours de laquelle seront auditionné.e.s les candidat.e.s admissibles; audition à l'issue de laquelle est opérée la proposition d'attribution des contrats doctoraux qui sera adressée par la direction de l'école doctorale au président de l'Université de Lorraine.

Calendrier du concours 2024 pour les contrats doctoraux

Université de Lorraine de l'ED SJPEG

Vendredi 30 août 2024 à 12h00 : date et heure limite de dépôt des dossiers de candidature à l'ED SJPEG :

en <u>version électronique</u> à <u>ed-sjpeg-contact@univ-lorraine.fr</u> (en deux fichiers maximum, un fichier avec le mémoire de master et un fichier pour le reste des documents)

Tout dossier incomplet ou reçu après le vendredi 30 août 2024 à 12h00 sera irrecevable.

Attention: les candidat.e.s doivent prendre contact avec le laboratoire de rattachement, <u>suffisamment de temps avant</u> la date limite du 30 août 2024, pour recueillir l'avis de la direction de laboratoire qui doit être apposé sur le dossier de candidature, avant transmission par mail au gestionnaire pédagogique de l'école doctorale SJPEG (<u>ed-sipeg-contact@univ-lorraine.fr</u>). Certains laboratoires organisent effectivement une procédure de présélection à propos de l'avis requis par la direction de laboratoire.

<u>Mardi 03 septembre 2024</u>: réunion de la commission de sélection des candidat.e.s auditionné.e.s le vendredi 06 septembre 2024. Le mardi 03 septembre 2024 en fin de journée publication des résultats des présélections et heures de passage pour les auditions sur la page web de l'ED SJPEG et envoi par mail aux candidat.e.s et directions de thèse concernés.

<u>Vendredi 06 septembre 2024 à partir de 9h00</u> : auditions des candidat.e.s. En fin de journée, proclamation des résultats.

Vendredi 06 septembre 2024 à 19h00 : affichage des résultats du concours sur la page web de l'ED SJPEG et envoi par mail aux candidat.e.s et directions de thèse concernés. Transmission du classement proposé par la Direction de l'Ecole Doctorale à la Présidence de l'Université qui prend la décision de recruter (ou non) sur contrat doctoral les candidat.e.s sélectionné.e.s.

Constitution du dossier de candidature au concours 2024 pour les Contrats Doctoraux UL de l'ED SJPEG

Les conditions réglementaires ainsi que les imprimés à remplir pour postuler à un contrat doctoral de l'ED SJPEG en 2024 sont téléchargeables à partir de la page Web de l'Ecole doctorale (http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sjpeg/financements) :

- Notice explicative du concours organisé par l'ED SJPEG
- Formulaire administratif de candidature
- Formulaire d'avis de la direction de thèse pressentie
- Formulaire d'avis de direction du laboratoire d'accueil

Étudiant.e.s autorisé.e.s à concourir

Tout.e étudiant.e réunissant les **conditions pour être autorisé.e à s'inscrire en thèse** (cf. dossier de candidature à l'inscription en thèse) peut concourir.

Sachant que le contrat doctoral doit être signé au plus tard dans l'année qui suit la date de première inscription en thèse, ce concours s'adresse prioritairement aux nouveaux/lles doctorant.e.ss et, par extension, aux doctorant.e.s inscrit.e.s en thèse depuis moins d'un an au moment du concours (sauf dérogation expresse du Conseil Scientifique, cf. remarque page 4 du document intitulé « notice explicative » pour les étudiants déjà inscrits en doctorat depuis plus d'un an).

Ouverture du concours 2024 à des candidats extérieurs

En conformité avec l'objectif d'excellence scientifique visé par l'Université de Lorraine, l'ED SJPEG s'est engagée à ouvrir également le concours des Contrats Doctoraux à des candidat.e.s n'ayant pas obtenu de Master 2 à l'Université de Lorraine. Les candidatures de ces candidat.e.s seront donc les bienvenues ; il est cependant indispensable que ces étudiant.e.s, tout comme les étudiant.e.s « locaux/locales », aient, préalablement au dépôt de leur dossier de candidature, contacté à la fois une direction de thèse et la direction de son laboratoire, les deux rattachées à l'Université de Lorraine, et aient obtenu leur accord pour présenter le concours.